

Anticiper une possible séparation, pas très glamour mais nécessaire

AGRICULTURE De plus en plus de femmes paysannes sont rémunérées pour leur travail à la ferme afin d'assurer leur avenir en cas de divorce. Mais le chemin est encore long pour que cela devienne la norme.

PAR EMILE PERRIN

« La région n'est pas épargnée par le phénomène. Comme dans l'ensemble de la société, les divorces sont de plus en plus nombreux. » Présidente de l'Union des paysannes du Jura bernois (UPJB), Isabelle Kämpf est évidemment sensible au sujet. « L'idée que les femmes paysannes et rurales sont à la maison et ne travaillent pas est encore bien présente. Comme elles ne perçoivent pas de salaire, elles ne possèdent pas de couverture sociale. Et pourtant, si l'on travaille dans l'entreprise familiale, on est rémunéré. Pourquoi l'agriculture ferait exception? » questionne-t-elle.



«Ce n'est pas évident, pour un couple de jeunes mariés, de parler de séparation quand l'amour est tout frais.»

ANNE CHALLANDES
PRÉSIDENTE DE L'UNION SUISSE
DES PAYSANNES ET FEMMES RURALES

Pour évoquer cette question plus que jamais d'actualité, la présidente de la faïtière nationale, Anne Challandes, est venue informer les membres lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue vendredi soir, à Corgémont. « Chaque cas de séparation est particulier. Dans les plus extrêmes, une femme qui a travaillé des années durant sur l'exploitation peut se retrouver sans rien, à dormir dans sa voiture », explique la Neuchâteloise. « A l'opposé, celle qui a œuvré à l'extérieur



Le travail des femmes paysannes au sein des exploitations n'est pas encore reconnu à sa juste valeur. KEYSTONE

du domaine ou qui était salariée de l'exploitation agricole, aura pu cotiser pour son deuxième pilier, par exemple.»

Un tabou à déconstruire

Mais tout n'est pas si simple. Si le monde agricole n'est pas diamétralement opposé aux autres, il recèle toutefois son lot de spécificités. « Non, la femme rurale ou paysanne n'est pas destinée à vivre au crochet de son mari. Les agricultrices doivent être davantage reconnues », reprend Isabelle Kämpf. « Il faut que les mentalités évoluent. C'est en train de changer, mais le chemin est encore long. » « Depuis 2017, une plateforme d'aide et de soutien existe via

l'Union suisse des paysannes et femmes rurales », continue Anne Challandes. « On peut s'assurer contre la grêle ou l'invalidité. Mais on pourrait aussi imaginer mettre de l'argent de côté en prévision d'un éventuel divorce. Si tout se passe bien, la somme serait disponible pour le couple à l'âge de la retraite. » Sans aller aussi loin que penser à la séparation avant même de se marier, force est d'admettre que les mœurs ont évolué. Rémunération, couverture sociale, des aspects qui sont encore parfois tabou. « Les femmes ne sont pas tout à fait considérées comme dans d'autres domaines. Une épouse qui la comptabilité d'une exploita-

tion s'astreint à un travail comme si elle le réalisait dans une autre entreprise », précise Isabelle Kämpf. « C'est un sujet qui n'est pas toujours évoqué dans un milieu qui demeure encore masculin et fermé. » Anne Challandes se veut toutefois un peu plus nuancée. « Certains en parlent, d'autres non, par faute de temps, par manque d'envie de discuter de sujets pas forcément agréables », note la présidente suisse. « Ce n'est pas très glamour, pas évident, pour un couple de jeunes mariés, de parler de séparation quand l'amour est tout frais. Ce genre de discussion doit aussi avoir lieu comme quand deux paysans s'associent sur un projet », précise-t-elle.

« Une exploitation agricole tenue en couple, ou en famille, est un partage. Les membres forment une équipe, on vit sur un pot commun. Quand tout va bien, c'est facile, mais peu prévoyant », continue Anne Challandes.

«S'équiper pour la vie»

La Neuchâteloise en appelle à la responsabilisation. Ainsi, l'USPF, avec son pendant masculin et d'autres associations, a lancé, en 2021, une campagne en ce sens baptisée « Prendre ses responsabilités, s'équiper pour la vie ». « Quand on a un employé, on le déclare, il a droit à des indemnités. Tout le monde, les hommes, les femmes, les organes de conseil, a un rôle à

jouer. Un travail rémunéré permet, notamment, de cotiser au deuxième pilier, d'avoir droit au congé maternité », précise Anne Challandes.

« Il ne faut pas penser uniquement à l'exploitation en elle-même. Les personnes doivent au moins se placer au même niveau dans la réflexion. Et la situation doit être réévaluée régulièrement, quand des enfants arrivent, qu'ils grandissent, quand des investissements sont réalisés, quand l'on achète un terrain ou que l'exploitation est agrandie. »

Importance économique

Les nouvelles générations semblent l'avoir compris et sont sur le bon chemin. « Par le passé, les couples se séparaient moins souvent, peut-être aussi parce que l'épouse avait moins de solutions », note encore Anne Challandes. Une sorte de pression morale peut également venir compliquer les choses. « Parfois, les liquidités peuvent manquer pour verser son dû à l'épouse. La pression de la survie de l'exploitation, de sa transmission aux enfants communs, peut aussi s'immiscer dans l'équation », expose encore la présidente de l'USPF.

Mais il ne s'agit pas de tout peindre en noir non plus. « Dans un récent questionnaire auquel 800 femmes de l'agriculture ont répondu, un quart de celles de moins de 35 ans ont le statut de cheffe d'exploitation. Cela démontre que les femmes, les couples, se sont posés des questions. Cela prouve aussi que l'importance économique de la femme dans l'agriculture est davantage prise en considération. Les années de sensibilisation portent leurs fruits, mais des progrès restent encore à accomplir », termine Anne Challandes.

CORTÉBERT

Soutien au commerce local

Afin d'inciter la population à utiliser les commerces locaux, le Conseil municipal a décidé d'offrir un bon par personne domiciliée dans la commune, indique l'Exécutif dans un communiqué publié vendredi. D'un montant de 10 fr. par adulte et de 5 fr. par enfant, les Corté-bons bleus seront distribués ces prochains jours. « En soutenant le commerce local, la population pourra se rendre compte de la chance dont elle bénéficie et assurer sa pérennité », précisent les autorités, tout en rappelant que le village dispose de différents acteurs dans le commerce et l'artisanat locaux. Et de citer les différents prestataires de services culinaires, les restaurants et métairies ou encore les entreprises présentes dans la zone industrielle. Le village bénéficie par ailleurs de deux commerces de détail alimentaire: la fromagerie Wenger et le magasin/boulangerie exploité par Jean-François Leuenberger. « Ainsi, les personnes désirant faire leurs courses quotidiennes disposent d'une large palette de produits alimentaires et d'usage courant ainsi que de l'agence postale. En tant que commune de presque 700 habitants, il n'est pas évident, au 21^e siècle, d'en encore disposer de telles possibilités d'achat sur place », conclut l'Exécutif. MPR

Fumant coup de filet antidrogue

BERNE Près de 10 000 plantes de chanvre découvertes et trois hommes arrêtés.

La Police cantonale a démantelé des cultures de chanvre indoor contenant au total quelque 10 000 plantes de marijuana, à Berne et à Lyss, indique-t-elle dans un communiqué publié vendredi. Trois hommes, âgés de 21, 24 et 25 ans, ont été interpellés et placés en détention provisoire ce lundi, après une longue enquête. Ils sont accusés, entre autres, d'avoir exploité à des fins commerciales les installations intérieures démantelées et d'avoir fait le commerce de

stupéfiants, ont indiqué vendredi les forces de l'ordre. Ces dernières étaient déjà tombées sur la première installation de chanvre à l'intérieur d'un bâtiment industriel dans la capitale en novembre dernier, suite à une information. Lors des perquisitions qui ont suivi, la Police a alors saisi quelque 9000 plantes de marijuana à différents stades de croissance dans 13 pièces. Environ 48 kg de marijuana prête à être consommée et de nombreux outils techniques



Plus de 9000 plantes de marijuana ont été saisies. POLICE CANTONALE

professionnels pour la culture du chanvre ont aussi été découverts. Selon les estima-

tions, la vente des stupéfiants saisis aurait pu rapporter plus de 3 millions de francs. C-MPR